

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2013**SOMMAIRE**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DÉCEMBRE 2012.....	3
<i>Madame le Maire</i>	4
<i>Marc THEBAULT</i>	4
<i>Madame le Maire</i>	4
RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	5
<i>Madame le Maire</i>	9
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	9
<i>Madame le Maire</i>	9
<i>Nicolas MARJAULT</i>	9
<i>Madame le Maire</i>	10
<i>Rose-Marie NIETO</i>	10
<i>Madame le Maire</i>	10
<i>Jérôme BALOGE</i>	10
<i>Madame le Maire</i>	10
<i>Josiane METAYER</i>	10
<i>Jérôme BALOGE</i>	11
<i>Josiane METAYER</i>	11
<i>Madame le Maire</i>	11
<i>Alain PIVETEAU</i>	11
<i>Josiane METAYER</i>	12
<i>Madame le Maire</i>	12
<i>Alain BAUDIN</i>	12
<i>Madame le Maire</i>	12
MOTION SUR LE SOUTIEN DE PRINCIPE À LA JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION ATD QUART MONDE	13
<i>Madame le Maire</i>	15
ENERGIE CLIMAT - FONDS ET DISPOSITIFS EUROPÉENS - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE AU MARCHÉ DE LA CAN « MISSION D'ASSISTANCE À LA DÉTECTION ET LA MOBILISATION DE FONDS ET DISPOSITIFS EUROPÉENS RELEVANT DE LA POLITIQUE ÉNERGIE-CLIMAT DE LA CAN » ...	16
<i>Jacques TAPIN</i>	18
CHAUFFE-EAU SOLAIRES - ATTRIBUTION DE L'AIDE AUX BAILLEURS	19
HANDICAP - CHARTE « VILLE HANDICAPS »	20
<i>Christophe POIRIER</i>	22
<i>Alain BAUDIN</i>	22
<i>Nicole IZORE</i>	22
<i>Madame le Maire</i>	23
MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	24
PERSONNEL NON TITULAIRE - RECRUTEMENT D'UN JOURNALISTE CONTRACTUEL À LA DIRECTION COMMUNICATION	26
<i>Jean-Louis SIMON</i>	27
<i>Marc THEBAULT</i>	27
<i>Madame le Maire</i>	27
<i>Marc THEBAULT</i>	27
<i>Madame le Maire</i>	27
<i>Jean-Louis SIMON</i>	27
ACQUISITION DE PRESTATIONS DE SERVICES AUPRÈS DE L'UGAP	28
FINANCES - BUDGET 2013 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1	29
<i>Pilar BAUDIN</i>	30

COMPENSATION POUR LES CONCESSIONS DE STATIONNEMENT DE MARCEL PAUL, LA ROULIÈRE, SAINT JEAN ET ESPACE NIORTAIS POUR L'EXERCICE 2014 67

<i>Madame le Maire</i>	68
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	68
<i>Jérôme BALOGÉ</i>	68
<i>Frank MICHEL</i>	68
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	68
<i>Jérôme BALOGÉ</i>	68
<i>Madame le Maire</i>	69
<i>Alain PIVETEAU</i>	69
<i>Amaury BREUILLE</i>	70
<i>Alain BAUDIN</i>	70
<i>Frank MICHEL</i>	71
<i>Madame le Maire</i>	71
<i>Frank MICHEL</i>	71
<i>Amaury BREUILLE</i>	71
<i>Madame le Maire</i>	71
<i>Christophe POIRIER</i>	72

CONVENTION ENTRE L'ECOLE D'ARCHITECTE PARIS - VAL DE SEINE ET LA VILLE DE NIORT PORTANT RÉFLEXION PAR DES ÉTUDIANTS SUR L'URBANISME ET L'ARCHITECTURE DANS LE SECTEUR BAUGIER - CAC - BOINOT - CALE DU PORT..... 73

AMÉNAGEMENT DU BOURG DE SEVREAU - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX..... 74

<i>Amaury BREUILLE</i>	76
<i>Madame le Maire</i>	76
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	76
<i>Madame le Maire</i>	76
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	76
<i>Madame le Maire</i>	76
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	76
<i>Madame le Maire</i>	76
<i>Jean-Pierre GAILLARD</i>	76
<i>Jacques TAPIN</i>	77

AMÉNAGEMENT DU BOURG DE SEVREAU - TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT À LA VILLE DE NIORT POUR LA RÉALISATION DE 2 ARRÊTS DE BUS..... 78

<i>Amaury BREUILLE</i>	79
<i>Madame le Maire</i>	79

BAUX EMPHYTÉOTIQUES SUR UNE PARTIE DU HAUT DE BRÈCHE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA SARL FRAMES 80

<i>Amaury BREUILLE</i>	82
<i>Jérôme BALOGÉ</i>	82
<i>Amaury BREUILLE</i>	83
<i>Jérôme BALOGÉ</i>	83
<i>Amaury BREUILLE</i>	83
<i>Jérôme BALOGÉ</i>	83
<i>Amaury BREUILLE</i>	84
<i>Madame le Maire</i>	84

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC LA CAN POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE 85

OPAH RU - AVENANT N°1 À LA CONVENTION PARTENARIALE 87

REQUALIFICATION DES HALLES DE NIORT - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE - AVENANT N° 2..... 89

<i>Frank MICHEL</i>	91
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	91
<i>Madame le Maire</i>	91
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	91
<i>Jérôme BALOGÉ</i>	91
<i>Frank MICHEL</i>	91
<i>Jérôme BALOGÉ</i>	91
<i>Frank MICHEL</i>	92
<i>Jérôme BALOGÉ</i>	92

Frank MICHEL	92
CENTRE DU GUESCLIN - BÂTIMENT B - CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE MUSIQUE ET DE DANSE AUGUSTE TOLBÈCQUE - CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT ET DU FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS À USAGE PARTAGÉ, NON TRANSFÉRÉS À LA CAN (DONT LES COMMUNS)	93
RESTAURANT INTER-ADMINISTRATIF DE NIORT - AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION	95
CENTRE DU GUESCLIN - BÂTIMENT C - 1ER ÉTAGE - TRANSFERT DE BIEN MIS À DISPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT	96
COMMERCES DE LA RUE BRISSON - ANNULATION DE REDEVANCES D'OCCUPATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2013	97
AVIS CONCERNANT LE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DE CRÉATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS FONCIERS DE L'ÉTAT (E.P.F.) SUITE À L'ORDONNANCE N° 2011-1068 DU 8 SEPTEMBRE 2011	98
CLASSEMENT DE DIVERSES PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC	99
ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAINS RUE LOUISE MICHEL	100
CESSION D'UN TERRAIN RUE DE GENÈVE (BI 829) AU PROPRIÉTAIRE RIVERAIN (BI 527)	101
CESSION D'UN TERRAIN RUE DE GENÈVE (BI 830) AU PROPRIÉTAIRE RIVERAIN (BI 632)	102
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ	103
Nathalie SEGUIN	104
Madame le Maire	104

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 octobre 2013

Président :**MADAME GENEVIÈVE GAILLARD****Présents :**

Madame Geneviève GAILLARD, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD.

Secrétaire de séance : Frank MICHEL**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Geneviève GAILLARD, Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Madame Gaëlle MANGIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Monsieur Patrick DELAUNAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU

Excusés :

Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013

Procès-verbal n° Pv-2013-8

Direction du Secrétariat Général

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DÉCEMBRE
2012**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

Vous avez dans vos documents le procès-verbal du Conseil municipal du mois de décembre de l'année dernière, toujours avec les mêmes remarques de part et d'autre, j'imagine, le retard est toujours important, je demande aux services de faire le maximum pour pouvoir rattraper ce retard, mais cela me paraît difficile en l'état actuel des choses.

Avez-vous des commentaires à faire ?

Marc THEBAULT

Vous m'avez un peu ôté le pain de la bouche, Madame le Maire, mais sans vouloir bien entendu mettre en cause le travail des services, ce n'est pas la question, nous avons passé une période difficile et maintenant c'est extrêmement compliqué pour la rattraper, je crois que la mandature se terminera et nous n'aurons pas tous les procès-verbaux.

Par principe, nous nous abstiendrons parce que sincèrement, un an après, je ne me rappelle plus exactement de la nature des débats, mais ce n'est pas une mise en cause du travail qui a été fait. C'est une abstention de principe.

Madame le Maire

D'ailleurs, je ne sais pas si nous votons sur les procès-verbaux. Non. Nous approuvons mais nous ne votons pas. Voilà.

En tous les cas les services font ce qu'ils peuvent, malheureusement entre les problèmes techniques que nous avons eu, tout reprendre, ce n'est pas facile.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013

Recueil-décisions n° Rc-2013-7

Direction du Secrétariat Général

**RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	L-2013-530	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec le CIBC - Participation d'un agent à un bilan de compétences</i>	1 000,00 € TTC	5
2.	L-2013-549	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec GERFI+ - Participation d'un agent au stage 'Du génogramme au géno-sociogramme : outil de compréhension de la trame familiale et de la fratrie'</i>	880,00 € net	6
3.	L-2013-558	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec CSTA - Participation de 2 agents à la formation 'Soudage des thermoplastiques'</i>	2 480,00 € HT soit 2 966,08 € TTC	7
4.	L-2013-509	SECRETARIAT DES ELUS <i>Formation Cohérences 'Exister dans sa communication : un défi au quotidien'</i>	1 530,00 € net	8
5.	L-2013-541	DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE LA SÉCURITÉ <i>Marché Dommages aux Biens - SMACL Assurances lot n° 1 - Mise à jour des superficies déclarées - Avenants 4 - 6 - 7</i>	10 061,07 € TTC	9
6.	L-2013-514	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 pour l'association : SA Souché Niort et Marais</i>	720,00 € net	11
7.	L-2013-515	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 avec Décibels Animés</i>	742,00 € net	14
8.	L-2013-516	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 avec Agnes BRILLATZ - Je regarde</i>	540,00 € net	17
9.	L-2013-517	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 avec Réjane ARNAU</i>	720,00 € net	20

10.	L-2013-519	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 pour l'association : Taewondo Club Niortais</i>	1 140,00 € net	23
11.	L-2013-525	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 pour l'association : Amicale Sportive Niortaise</i>	960,00 € net	26
12.	L-2013-527	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 pour l'association : Hors Champs</i>	600,00 € net	29
13.	L-2013-528	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 pour l'association : Niort GR</i>	720,00 € net	32
14.	L-2013-540	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Attribution du marché de fournitures et livraisons d'articles de sport scolaire</i>	Montant annuel minimum : 2 500,00 € HT Montant annuel maximum : 25 000,00 € HT	35
15.	L-2013-561	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 avec : Fatiha SALHI</i>	540,00 € net	37
16.	L-2013-562	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 avec l'association : LEA Les Ateliers du Baluchon</i>	840,00 € net	40
17.	L-2013-563	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 avec : Corine PINEAU</i>	1 020,00 € net	43
18.	L-2013-565	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 avec l'artiste : Inza BAMBA</i>	1 020,00 €	46
19.	L-2013-566	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs 1er trimestre année 2013/2014 avec l'association : Les Naines Blanches</i>	600,00 € net	49

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- consentir à la SARL FRAMSES, ou toute société mandatée par elle, trois baux emphytéotiques pour les locaux sis en haut de Brèche et comprenant les zones C, D et l'émergence actuellement occupée par l'Office de tourisme ;
- fixer une redevance annuelle globale de 25 100,00 € pour une durée de 65 ans, conformément à l'estimation du service France Domaine jointe en annexe ;
- rapporter la délibération n° D20110681 du Conseil municipal du 20 février 2012.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE

P

CE

RETOUR SOMMAIRE**Amaury BREUILLE**

Cette délibération est directement liée à ce sujet puisqu'il s'agit d'occuper les espaces en sous-sol sur la place de la Brèche donnant sur les failles.

C'est une délibération qui était attendue depuis longtemps puisqu'elle est le résultat de plusieurs années de travail.

Il vous est proposé d'attribuer ces espaces sous la forme de baux emphytéotiques puisque l'entreprise qui va les occuper sera amenée à y faire des aménagements et donc des investissements importants. Le projet prévoit d'occuper la partie occupée actuellement par l'Office du Tourisme avec une enseigne « Columbus Café », la brasserie avec un projet conforme à ce que nous attendions de restauration sous forme de brasserie, et puis la partie gauche qui se trouve en sous-sol avec un projet de salle de billard, qui vient compléter cette offre de services et de loisirs.

Il vous est donc proposé de consentir ces baux emphytéotiques avec les redevances annuelles qui globalement représentent un montant de 25 100 €

Jérôme BALOGÉ

Nous sommes en effet heureux que l'espace sous la Brèche commence à se meubler, mais des questions toutefois puisqu'il y avait eu plusieurs retard à l'allumage, il y avait cet hôtel de luxe et le projet un peu fou à mon sens de vendre les mètres carrés en sous-sol et sur la partie aérienne également, ce qui aurait été une forme d'aliénation du domaine public, je vois que vous vous êtes ravisés et vous préférez désormais et fort heureusement, la formule du bail emphytéotique.

Reste que la destination peut toujours interroger, c'est dommage qu'on en vienne là puisque cette possibilité avait aussi été à une époque proposée par d'autres, il y avait eu des projets de boîte de nuit, ou d'autres qui avaient circulé, qui semblaient tenir la route, mais pour x ou y raisons a priori plutôt financière, la Ville n'avait donné suite.

Aujourd'hui nous avons cette proposition, avec quelques interrogations tout de même, c'est la réalisation d'un café-brasserie – café dans un secteur qui est déjà très pourvu, donc la question de la concurrence peut se poser, j'imagine que ça a été étudié et vu par vos services.

D'autre part, quelques questions sur cette SARL que je ne connais pas personnellement et sur laquelle j'aimerais avoir quelques renseignements, parce qu'évidemment on confie pour une durée de 65 ans non pas la propriété, c'est un bail emphytéotique, mais disons la responsabilité de cet ensemble. Donc quelle garantie pouvez-vous nous apporter avant que nous puissions voter cette délibération ? Merci.

Amaury BREUILLE

Sur le premier point, vous vous souviendrez que lorsque nous avons présenté la délibération concernant l'hôtel, nous avons dit que c'était un peu un choix par défaut et que d'autres projets auraient plutôt eu notre préférence, donc c'est une bonne chose qu'on en vienne à ces projets.

D'autre part, d'agissant des projets de boîte de nuit, ils ne sont pas du tout rendus impossibles par les baux emphytéotiques qui sont consentis là, puisque la partie sous-sol sur la partie droite reste disponible, des projets existent toujours, il y a différents porteurs de projets, pour tout vous dire, il y a encore eu une visite aujourd'hui sur cet espace.

Quand vous parlez de problèmes financiers pour la Ville, le problème n'est pas là, la difficulté est que pour ce type d'activité, la recherche de financements est très compliquée pour les porteurs de projets, et que pour l'instant aucun n'a réussi à boucler ce projet qui effectivement serait intéressant en centre-ville. Ce type d'activité est extrêmement difficile à faire financer par un emprunt bancaire. La difficulté est tout simplement ici.

Dernière question. Quand vous parlez de la SARL en question et de la responsabilité, c'est plutôt l'inverse, c'est-à-dire qu'à supposer que cette structure soit un jour défaillante, elle aurait tout simplement réalisé des investissements, je vais dire que si elle était défaillante la Ville ne pourrait qu'en bénéficier, et nous en serions désolés parce que l'objectif est évidemment que le projet fonctionne, mais nous n'avons aucun risque dans cette opération.

Jérôme BALOGÉ

Micro éteint....

Amaury BREUILLE

La SARL, vous avez son nom, vous avez le nom de son gérant qui est Monsieur François CAMOU, il a un partenariat avec une franchise puisque l'enseigne « Columbus Café » est sous forme de franchise, le reste est porté directement par sa propre structure, il n'y a pas d'investisseur caché derrière.

Jérôme BALOGÉ

Pour rassurer Monsieur PIVETEAU qui a l'air de s'affoler, la question portait sur l'activité de cette SARL et de Monsieur CAMOU. Quelle est l'activité générale ? Est-ce que c'est une activité dédiée ou est ce qu'il y a plusieurs activités autres, en plus de ce qui est projeté sur la Brèche ? C'était le sens de ma question.

Amaury BREUILLE

C'est une structure qu'il monte spécifiquement pour ce projet là, donc son activité c'est la brasserie, le billard, et sous la franchise le « Columbus Café », c'est l'ensemble de ce qui est décrit dans la délibération.

Madame le Maire

Je confirme que les projets, en particulier de boîte de nuit sont toujours d'actualité mais que, comme le disait Amaury BREUILLE, les banques aujourd'hui, dans de nombreuses activités, ne financent pas à hauteur de ce qui pourrait être fait, mais nous persévérons et nous espérons pouvoir dans peu de temps régler d'autres problèmes.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013

Délibération n° D-2013-466

Direction Gestion Urbaine
Réglementaire

**CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE
AVEC LA CAN POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE**

Monsieur Christophe POIRIER, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La loi de modernisation du 4 août 2008 a institué la mise en place de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) afin d'améliorer le cadre de vie en luttant contre la prolifération des panneaux publicitaires (enseignes et pré-enseignes).

Par délibération du 31 mai 2010, la Ville de Niort a adopté les modalités d'application de cette taxe, à compter du 1^{er} janvier 2011, et notamment, le transfert du recouvrement et du produit de la TLPE au profit de la Communauté d'Agglomération de Niort pour toutes les Zones d'Aménagement Economiques (ZAE) communautaires ainsi que toutes les dispositions légales en matière de déclarations, recouvrements, paiements et sanctions inhérentes à cette taxe.

Pour assurer cette mise en œuvre, la CAN a sollicité une assistance auprès de la société GO PUB ; chacune des communes qui compose la CAN doit donc désormais assumer la charge financière qui découle de cette prestation et la répartition de cette charge financière est faite en fonction des recettes de TLPE perçues par chacune des communes.

Niort ayant perçu 30 % du montant global de la TLPE, elle doit donc participer à hauteur de ce pourcentage du coût de la mission de GO PUB qui s'est établi en 2012 à 47 122,40 € TTC.

Le montant de la participation financière de la Ville de Niort, pour l'année 2012, ressort donc à 14 136,72 € TTC (soit 30 % de 47 122,40 € TTC).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de la prise en charge financière de la prestation de la société GO PUB par les communes au prorata du montant de la taxe perçue ;
- approuver la convention de participation financière avec la Communauté d'Agglomération et Niort ainsi que le montant de 14 136,72 € TTC pour l'année 2012, pour assurer le recouvrement et la mise en œuvre des dispositions légales en matière de déclarations, paiements, sanctions inhérentes à la TLPE ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Christophe POIRIER

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013

Délibération n° D-2013-467

**Direction Développement Urbain,
Habitat**

**OPAH RU - AVENANT N°1 À LA CONVENTION
PARTENARIALE**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort a engagé, par convention avec l'Etat, l'Anah et la Communauté d'Agglomération de Niort, une deuxième OPAH RU, entrée en vigueur le 1er janvier 2013, pour une durée de 5 ans.

Le Conseil d'administration de l'Anah a voté le 13 mars 2013 des améliorations significatives du régime des aides qui s'applique aux dossiers déposés à compter du 1er juin 2013.

Ces améliorations correspondent à la mise en œuvre d'une action plus ambitieuse en matière de lutte contre la précarité énergétique et de réduction de la consommation énergétique des logements.

Pour ce faire, l'Anah a généralisé l'obligation d'évaluation énergétique pour les dossiers financés, amélioré l'accompagnement financier des travaux lourds et renforcé ses financements aux travaux d'économie d'énergie.

Les modifications adoptées concernent également les plafonds d'éligibilité aux aides de l'Agence pour les propriétaires occupants. En conséquence, le potentiel de propriétaires occupants a considérablement augmenté, passant de 1 932 à 4 721 ménages à Niort (source Filocom 2011). Les aides du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) se voient elles aussi augmentées, améliorant ainsi les montants et conditions d'éligibilité de l'Aide de Solidarité Ecologique (ASE).

Par ailleurs, le bilan de l'évaluation du Programme Local de l'Habitat conduite en 2013, amène la Communauté d'Agglomération de Niort à poursuivre son engagement partenarial dans le dispositif OPAH RU, pour les années 2014 et 2015, à hauteur de 56 000 € par année. Afin de s'adapter au bilan d'activité de l'OPAH RU en 2013, les modalités de financement de la CAN sont également modifiées.

Le présent avenant a pour but d'établir les nouveaux objectifs quantitatifs et les modalités de financement des partenaires qui seront proposés au vote des Conseils de Communauté de la CAN du 21 octobre et 25 novembre prochains.

L'enveloppe financière attribuée à l'opération, par la Ville de Niort, n'est pas modifiée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention partenariale d'OPAH RU ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013

Délibération n° D-2013-468

Direction Patrimoine et Moyens

**REQUALIFICATION DES HALLES DE NIORT -
MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE - AVENANT N° 2**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre du projet de requalification des Halles de Niort et de la redynamisation des cellules commerciales de la rue Brisson, le Conseil municipal s'est prononcé à plusieurs reprises :

- le 17 décembre 2010, pour l'approbation du programme de travaux pour la requalification des Halles de Niort et une enveloppe financière de 1 790 000,00 € HT ;
- le 20 juin 2011, pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe dont le mandataire est l'architecte ILEANA POPEA pour un montant de 307 700,28 € TTC ;
- le 25 juin 2012, pour l'approbation de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre. Celui-ci acte des modifications programmatiques en intégrant l'aménagement de locaux et le traitement des façades des commerces de la rue Brisson ;
- les 15 octobre 2012 et 4 février 2013, pour la validation du plan de financement et autorisation de demande de subventions notamment auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;

L'opération regroupe la requalification des Halles ainsi que la redynamisation des cellules de la rue Brisson. Un découpage en trois phases est prévu :

- phase 1 : Travaux urgents de mise aux normes sanitaires et amélioration de l'accessibilité (locaux stockage, déchets, sanitaires pour les commerçants, bureau SEM),
- phase 2 : Restauration patrimoniale (renforcement structurel et remise en état de la structure métallique, protection solaire, mise en conformité éclairage et installation électrique),
- phase 3 : Redynamisation des cellules commerciales de la rue Brisson (remplacement de l'ensemble des vitrines, mise en accessibilité, aménagement de deux groupes de cellules...).

Le présent avenant n° 2 porte sur deux points :

I - Scission des missions de conception restantes des phases 1 et 2 :

L'Avant Projet Sommaire (APS) des phases 1 et 2 a été remis par la maîtrise d'œuvre.

Les phases n° 1 et 2 sont techniquement sur des zones et dates d'interventions différentes. Aussi, afin de poursuivre cette opération complexe, il convient de séparer les missions de conception restantes selon ces deux phases.

De plus, l'opération est actuellement en cours d'instruction par les services de la DRAC pour l'accord d'une participation financière. Les modalités de cette participation financière sont en cours de discussion avec la DRAC pour la phase 2. Le résultat déterminera la nature et le degré des prestations à réaliser. Aussi, afin de ne pas retarder l'avancée de la phase 1, la scission entre les deux phases apparaît pertinente.

II - Validation de l'Avant Projet Définitif (APD) de la phase 3 :

Il convient de se prononcer sur la validation de l'APD de cette phase. Le montant des travaux est estimé à 409 800,00 € HT soit 490 120,80 € TTC, dans le respect des dispositions de l'avenant n° 1 et du seuil de tolérance énoncé dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP) du marché initial.

La rémunération de la maîtrise d'œuvre reste inchangée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre portant sur :
 - la scission des missions de conception restant à réaliser entre la phase 1 et 2,
 - l'approbation de l'Avant Projet Définitif de la phase 3.
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

RETOUR SOMMAIRE**Frank MICHEL**

Il s'agit de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre sur la requalification des Halles de Niort, il y a deux objets à cet avenant.

D'abord il s'agit de scinder en deux les missions de conception restantes des phases 1 et 2 : Phase 1 : Mise aux normes et phase 2 : Requalification du patrimoine bâti, pour des raisons de calendrier et de séquençage des travaux, car les travaux sur la mise aux normes, donc gestion des déchets et accessibilité vont commencer prochainement, alors que le gros des travaux sur la structure des Halles commencera à partir de 2015.

Et enfin, toujours sur cet avenant, il s'agit de valider l'APD (Avant Projet Définitif) de la phase 3, celle-ci étant la mise aux normes des équipements électriques et autres de cette Halle.

Jacqueline LEFEBVRE

Vous savez que nous avons désapprouvé l'art et la manière que vous aviez choisi pour régler le sort des commerçants sous les Halles rue Brisson, néanmoins aujourd'hui nous n'allons évidemment pas nous opposer aux travaux de rénovation des cellules libérées.

Madame le Maire

Merci Madame.

Donc vous approuvez cette délibération ?

Jacqueline LEFEBVRE

Il me semble que je viens de vous le dire.

Jérôme BALOGÉ

Je voudrais tout de même quelques précisions. Ça concerne le dessous des Halles ou aussi la structure supérieure ? J'ai compris que ça concernait aussi le dessus !

Frank MICHEL

Ça concerne toutes les Halles.

Jérôme BALOGÉ

J'ai une question préalable tout de même. Les travaux sont toujours nécessaires en effet, d'autres bâtiments le mériteraient aussi, mais quel impact sur l'activité commerciale ? Est-ce que cela entraîne une fermeture partielle ou complète des Halles ? Parce que c'est évidemment quelque chose qui interroge.

Frank MICHEL

Lorsque nous passerons les marchés, nous demanderons plusieurs options et notamment, il est jouable de faire une option maintien des commerçants pendant les travaux, ou transfert partiel par demi dans un chapiteau à côté, comme cela se fait dans de nombreuses villes, des chapiteaux qui seront chauffés l'hiver, aérés l'été, j'ai eu l'occasion d'aller en voir à Tarbes et effectivement les commerçants, après une période d'adaptation des clients, s'y sont retrouvés et ont maintenant retrouvé des Halles totalement rénovées, c'est tout simplement la condition de la mise aux normes et de la poursuite de l'activité de ces Halles.

Donc pour répondre très précisément, nous ne savons pas encore s'il est possible de privilégier une option avec le maintien en place les commerçants, auquel cas si c'est possible, nous préférons ce choix.

Jérôme BALOGÉ

En terme de calendrier, il y a un phasage qui est déjà prévu ?

Frank MICHEL

Il y a un phasage indicatif, donc les travaux lourds sur la structure commenceraient à peu près mi 2015 et se poursuivraient sur un an et demi en comptant les mises aux normes électriques. Il y aura deux phases.

La phase mises aux normes petits travaux légers serait faite avec les commerçants en place.

En clair, si les commerçants étaient amenés à bouger, ce qui n'est pas encore sûr, ça durerait à peu près 6 mois pour chaque demi-halle.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013

Délibération n° D-2013-469

Direction Patrimoine et Moyens

**CENTRE DU GUESCLIN - BÂTIMENT B -
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT
DÉPARTEMENTAL DE MUSIQUE ET DE DANSE
AUGUSTE TOLBÈCQUE - CONVENTION DE
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT ET DU
FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS À USAGE
PARTAGÉ, NON TRANSFÉRÉS À LA CAN (DONT
LES COMMUNS)**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Bâtiment B du Centre Du Guesclin, qui héberge le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse Auguste Tolbecque, a fait l'objet d'un transfert à la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) au 1^{er} avril 2000 dans le cadre de sa compétence « politique de l'apprentissage et de la pratique de la musique et de la danse ».

Les bâtiments A et C ont été restitués à la Ville de Niort par procès verbal de restitution à compter du 1^{er} janvier 2009.

Aussi, au regard du fonctionnement technique et administratif du Centre Du Guesclin, il a été nécessaire d'établir une convention de facturation des charges et frais de fonctionnement concernant le bâtiment B approuvée par délibération du 19 janvier 2009. Celle-ci a été signée les 5 et 18 février 2009 par les deux parties. L'avenant n°1 validé par délibération du 20 février 2012 a modifié et prorogé la convention initiale.

La CAN a récemment souhaité évoluer dans son positionnement vis-à-vis des locaux appartenant à un équipement communal mais affectés spécifiquement à l'exercice de ses compétences.

Elle accepte dorénavant de prendre en charge au prorata des millièmes de surfaces occupées le coût des travaux d'investissement relatifs aux espaces communs du Centre Du Guesclin.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux d'aménagement de son nouveau pôle communautaire Marcel Pagnol, la CAN a mis en place une nouvelle infrastructure informatique et téléphonique qui lui permet désormais de ne plus avoir recours au réseau communal.

En conséquence, et pour des raisons d'uniformité du conventionnement, il convient d'annuler la convention signée les 5 et 18 février 2009 et d'en établir une nouvelle. Cette convention précise, selon la définition de clés de répartition, la prise en charge des coûts de fonctionnement et d'investissement par la CAN des équipements, y compris pour les communs.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de financement entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération de Niort portant prise en charge des coûts de fonctionnement et d'investissement du bâtiment B du Centre Du Guesclin, y compris pour les communs ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013

Délibération n° D-2013-470

Direction Patrimoine et Moyens

**RESTAURANT INTER-ADMINISTRATIF DE NIORT -
AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MISE À
DISPOSITION**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort, propriétaire des Halles situés 13 place des Halles, a mis à disposition de l'Association du Restaurant Inter Administratif de Niort des locaux d'une superficie d'environ 1000 m² afin de les exploiter en restaurant à l'attention des agents salariés employés par ses membres adhérents ainsi que ses partenaires financiers.

Cette mise à disposition a été actée par le Conseil municipal réuni le 8 décembre 1995. La convention a été signée le 21 décembre 1995.

Il ressort des dispositions de l'article 7 de la convention d'origine qu'aucune mention particulière n'est prévue concernant le renouvellement du gros matériel.

Afin de pouvoir palier à l'éventualité de cette hypothèse et prévoir la répartition de son coût financier, il vous est proposé de faire évoluer la convention de mise à disposition du restaurant Inter Administratif de Niort entre la Ville de Niort l'association du Restaurant Inter Administratif de Niort par un avenant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les modifications mentionnées dans l'avenant n° 1 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013

Délibération n° D-2013-471

Direction Patrimoine et Moyens

**CENTRE DU GUESCLIN - BÂTIMENT C - 1ER ÉTAGE
- TRANSFERT DE BIEN MIS À DISPOSITION DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) a souhaité évoluer dans son positionnement vis-à-vis des locaux appartenant à un équipement communal mais affectés spécifiquement à l'exercice de la compétence CAN.

Ainsi, pour permettre à la CAN d'exercer ses compétences facultatives « politique de l'apprentissage et de la pratique des arts plastiques » et « lecture publique » reconnues d'intérêt communautaire, il y a lieu de mettre à sa disposition le 1^{er} étage du bâtiment C du Centre Du Guesclin occupé par l'école d'arts plastiques Pablo Picasso et la Médiathèque ludothèque.

De plus, dorénavant, la CAN accepte :

- de prendre en charge à 100 % les charges de fonctionnement et les travaux d'investissement dans les locaux qu'elle occupe exclusivement ;
- de prendre en charge au prorata des millièmes de surfaces occupées les coûts de fonctionnement et les travaux d'investissement relatifs à l'occupation des locaux communs.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le procès-verbal de mise à disposition de l'équipement sis au 1^{er} étage du bâtiment C du Centre Du Guesclin occupé par l'école d'arts plastiques Pablo Picasso et la Médiathèque ludothèque ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ;
- approuver la convention portant financement de l'investissement et du fonctionnement des équipements à usage partagé, non transférés à la CAN et occupés majoritairement par la CAN ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

RETOUR SOMMAIRE**Nathalie SEGUIN**

Il est question d'une subvention aux associations oeuvrant dans le domaine de la solidarité, en l'occurrence il s'agit du Secours Populaire Français qui organise chaque année sa « journée des oubliés des vacances », cette année elle a eu lieu le 22 août et elle a permis à 78 enfants de partir une journée en vacance.

Le montant de la subvention qui leur est accordée est de 500 €

Madame le Maire

Je vous remercie, je vous souhaite une bonne soirée, un bon appétit et à la prochaine fois.

PROCES-VERBAL